



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Collano H 96-19

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:  
Collano H 96-19

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:  
Adhésives

Utilisations déconseillées :  
Aucune en particulier

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

**Collano AG**  
Neulandstrasse 3  
CH-6203 Sempach Station  
+41 41 469 92 75  
www.collano.com

Courriel:  
sdb@collano.com

révision:  
17.05.2022

Version de la fiche de données de sécurité:  
1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 41 469 92 75 (Mo - Do 8:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00 MEZ/CET)  
(Fr 8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00 MEZ/CET)  
(+41 44 251 51 51 Tox Center)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:  
Sans objet

Mention d'avertissement:  
Sans objet

Mention(s) de danger:  
Sans objet

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

-

Intervention:

-

Stockage:

-

Élimination:

-

Contient:

Aucune en particulier

### 2.3. Autres dangers

Autre étiquetage:

EUH208, Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one . Peut produire une réaction allergique.

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Autre:

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 REACH: BPR N° index: 613-088-00-6	<0.05%	Acute Tox. 4, H302 (ATE: 532.00 mg/kg) Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 (SCL: 0.05 %) Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 (ATE: 0.40 mg/l) Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: REACH: BPR N° index: 613-167-00-5	<0.0015%	EUH071 Acute Tox. 3, H301 (ATE: 300.00 mg/kg) Acute Tox. 2, H310 (ATE: 200.00 mg/kg) Skin Corr. 1C, H314 Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0.06 %) Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0.0015 %) Eye Dam. 1, H318 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0.06 %) Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	

-----

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

Aucune en particulier

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

##### Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

##### Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Contact visuel:

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

##### Ingestion:

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

##### Brûlure:

Sans objet

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune en particulier

##### Informations pour le médecin:

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage:

Température ambiante, de 15 à 25°C

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste suisse des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Aucune information disponible

PNEC

Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

**Précautions générales:**

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

**Scénarios d'exposition:**

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

**Limite d'exposition:**

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

**Mesures techniques:**

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

**Mesures d'hygiène:**

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:**

Pas d'exigences particulières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

**Généralités:**

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

**Équipements respiratoires:**

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-

**Protection de la peau:**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Pas d'exigences particulières	-	-

**Protection des mains:**

Pas d'exigences particulières.

**Protection des yeux:**

Type	Normes
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique:**

Liquide

**Couleur:**



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Blanc

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

~7

Densité (g/cm<sup>3</sup>):

~1.1 (20 °C)

Viscosité:

~7273 mm<sup>2</sup>/s (20 °C)

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

100

Pression de vapeur:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammation spontanée (°C):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

n-octanol/coefficient d'eau:

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## 9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë:

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	OCDE 401
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	532 mg/kg
Autres informations	

---

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	OCDE 403
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Inhalation
Test	CL50 (poussière)
Valeur	0.4 mg/L
Autres informations	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée:

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Effets sur le long terme:**

Aucune en particulier

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Aucune en particulier

**Autres informations:**

Aucune en particulier

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	0.74 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	1 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	OCDE 211
Espèce	Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental	



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Durée	21 jours
Test	CSEO
Valeur	1.2 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	OCDE 215
Espèce	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Milieu environnemental	
Durée	28 jours
Test	CSEO
Valeur	0.21 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai	OCDE 201
Espèce	Algues, <i>Selenastrum capricornutum</i>
Milieu environnemental	
Durée	72 heures
Test	CSEO
Valeur	0.04 mg/L
Autres informations	

12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation  
Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol  
Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien  
Aucune en particulier

12.7. Autres effets néfastes  
Aucune particulière

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.  
Catalogue Européen de Déchets (CED)  
Sans objet  
Étiquetage spécifique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Sans objet

Autre:

Catégorie de danger pour les eaux (WGK): WGK 3

Sources:

RS 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er avril 2020)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH071, Corrosif pour les voies respiratoires.

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

- H301, Toxique en cas d'ingestion.
- H302, Nocif en cas d'ingestion.
- H310, Mortel par contact cutané.
- H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315, Provoque une irritation cutanée.
- H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318, Provoque de graves lésions des yeux.
- H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330, Mortel par inhalation.
- H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- CAS = Chemical Abstracts Service
- CE = Conformité Européenne
- CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- COV = Composés Organiques Volatils
- CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
- CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
- CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
- DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de Bioconcentration
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
- IATA = Association Internationale du Transport Aérien
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
- RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
- SE = Scénario d'Exposition
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
- TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
- tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

#### Autre

Sans objet

#### Homologué par

uca

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CH-fr